

Durée

3.5 jours
(24.5h)

Date(s)

6 au 9* octobre 2025

Lieu(x)

Suze-la-Rousse

Tarif

1039 €

Public visé :

- Salariés
- Exploitants agricoles
- Néo-vignerons
- Futurs exploitants
- Chefs d'entreprise
- Personnes en reconversion professionnelle
- Demandeurs d'emploi



Objectif(s) pédagogique(s) :

- Situer l'entreprise viti-vinicole dans son environnement
- Identifier l'ensemble des obligations administrative liées à la production et à la commercialisation du vin

Programme :

*9 octobre 2025 : cours seulement le matin.

1. Situer l'entreprise dans son écosystème pour trouver les partenaires-clés et collaborer avec les acteurs spécifiques à la filière
2. Planifier et renseigner les obligations déclaratives pour gérer administrativement le domaine
3. Appliquer les réglementations spécifiques au secteur pour élaborer des produits conformes aux différents cahiers des charges et garantir la traçabilité

Prérequis :

Aucun

Moyens pédagogiques :

Diaporama – Vidéos – Supports pédagogiques remis aux participants – Mise en situation pratique

Effectifs :

Mini : 8 personnes

Maxi : 24 personnes

Moyens d'encadrement :

L'Université du Vin assure l'encadrement technique de la formation et garantit le choix de l'intervenant spécialisé sur le sujet traité.

Moyens d'évaluation :

Une synthèse de l'évaluation écrite des acquisitions est réalisée en vue de la validation de l'apprentissage.

Remise aux stagiaires d'un questionnaire de

À l'issue de la formation

Remise au stagiaire d'une attestation de formation

Modalités pratiques :

Lieu des cours :

Université du Vin à Suze-la-Rousse

Accessibilité :

Les locaux et la formation sont accessibles pour les personnes en situation de handicap. L'équipe de l'Université du Vin se tient à votre disposition, en amont de la formation, pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter notre référent handicap :

Céline THOMAS 04 75 97 21 30

celine.thomas@universite-du-vin.com

Délai d'accès :

Étude des dossiers par l'organisme de formation et acceptation dans la limite du nombre de participants maximum prévu et des prérequis éventuels.

L'Université du Vin se réserve le droit d'accepter les candidatures jusqu'à la veille de la formation et sous réserve d'une solution de financement assurée et justifiée.